



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Occitanie  
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine des Hautes-Pyrénées

DDT - ADS  
3 rue Lordat  
B.P. 1349

Dossier suivi par : Janine COLONEL

Objet : demande de permis de construire

65013 TARDES CEDEX  
A Tarbes, le 19/07/2018

numéro : pc2581800008

adresse du projet : LIEU DIT BAISE DARRE 65300  
LANNEMEZAN

nature du projet : Parcs photovoltaïques

déposé en mairie le : 29/06/2018

reçu au service le : 16/07/2018

servitudes liées au projet : LCAP - hors sites et hors abords -

demandeur :

SASU LANGA SOLUTION  
AVENUE DU PHARE DE LA BALUE -  
ZAC CAP MALO  
35520 LA MEZIERE

Cet immeuble n'est pas situé dans le périmètre délimité des abords ou dans le champ de visibilité d'un monument historique. Il n'est pas situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou d'un site classé ou inscrit. Par conséquent, l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Toutefois, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

La végétation existante au pourtour de la parcelle sera maintenue. Ainsi l'installation n'aura pas d'impact visuel depuis les voies de circulations (autoroute et voie ferrée).

L'architecte des Bâtiments de France

DDT65 - SUFL/ADS-TVA

23 JUL. 2018

ARRIVEE

JANINE GUERRAZ COLONEL